



COMMISSION FUTSAL

Mardi 5 JUILLET 2022 à 18h00

Procès-Verbal N°564

Président : CARRETERO Christophe
Présents : CARRETERO Christophe
Excusés : SUEUR Pierre
Absents :

.....

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr
Pour tout renseignement, vous pouvez joindre
Mr CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01.

INFO:

Ce qui change pour la saison 2022/2023 en championnat :

Horaires des rencontres :

Plus de rencontres le lundi sauf cas extrême justifié et à l'appréciation de la commission.

Créneaux horaires :

Du mardi au jeudi : début des rencontres au plus tôt à 19h30 et au plus tard à 21h00.

Le samedi : au plus tôt à 17h00 et 21h00 au plus tard.

Le dimanche : au plus tôt à 13h00 et 21h00 au plus tard.

Rappel:

Les engagements sont ouverts via "FOOTCLUBS" et la date limite d'engagement est fixée au lundi 05/09/2022 par la commission futsal. **Aucun club ne sera accepté au-delà de cette date.**

Les créneaux (horaires et jours) devront être connus et transmis à la Commission Futsal au plus tard Semaine 36 pour le début du championnat Semaine 39.

Toutes les demandes ou questions devront être transmises via la boîte mail de votre club à l'adresse mail du district et/ou la commission futsal. Tout autres moyens de communications non officielles ne sera pas prise en compte par le district.

Article 17

17-4 – Situation du Club en début de saison :

Aucun engagement d'équipe ne peut être pris en compte pour la saison, si la situation financière du club au relevé du mois de mai n'a pas été définitivement réglée au terme de la

période d'engagement fixé par le district. Tout engagement sollicité hors délai ne permet d'engager une équipe qu'au dernier niveau de la catégorie.

Clubs concernés:

549826 FUTSAL PONT DE CLAIX

550893 FUTSAL PAYS VOIRONNAIS

564225 FUTSAL CLUB DE VOREPPE

Coupe Nationale Futsal :

La Commission Régionale des Coupes informe de l'ouverture via FOOTCLUBS des engagements pour l'édition 2022/2023 :

- Les clubs nationaux et régionaux sont engagés automatiquement par le Pôle Compétitions.
- **Les clubs départementaux devront procéder à leur engagement en confirmant OBLIGATOIREMENT leur accord sur FOOTCLUBS.**

Pour valider cet engagement, vous devez donner votre accord via FOOTCLUBS **avant le 25 juin 2022** et bien vérifier ensuite que le statut « pré-engagé » n'apparaît plus.

Si votre engagement a été effectué correctement, le statut « engagé » doit s'afficher.

- Pour les nouveaux clubs ou ceux qui n'y avaient pas participé l'année dernière, vous devez vous inscrire via le menu :

« saison 2022/2023 » « Compétitions » « Engagements » et afficher le centre de Gestion : Fédération Française de Football.

Droits d'engagement futsal : 10 Euros

Projet de création d'un championnat U18 Futsal :

La Commission Futsal souhaiterait créer un championnat U18 garçon (U16; U17 + U18) pour la saison 2022/23. **Les nombres de joueurs en double licences ne sera pas limité pour cette saison.**

Merci aux clubs intéressés de prendre contact avec la Commission Futsal .

Documents utiles et demandes de licence pour la saison 2022/23:

Suivez le liens ci-dessous:

<https://laurafoot.fff.fr/wp-content/uploads/sites/10/bsk-pdf-manager/3bab9728e24163cb15d6027a57761ded.pdf>

Guide pratique licences (saison 2022/23):

Suivez le liens ci-dessous:

<https://laurafoot.fff.fr/wp-content/uploads/sites/10/bsk-pdf-manager/3bab9728e24163cb15d6027a57761ded.pdf>